

STATIONNEMENTS – SECTEUR BORDS-DE-SEINE



inondation



-  Stationnement interdit aux entrées des parkings ainsi qu'à l'entrée du Parc du Peuple de l'herbe.
-  Chaussée interdite au stationnement, comme le précise le Code de la route.
-  Stationnement autorisé pendant la fermeture des parkings du quartier Bords-de-Seine, sans limitation de durée.
-  Stationnement exclusivement réservé à la clientèle E.Leclerc.
-  Sens de circulation.

